



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E102356

VALABLE JUSQU'AU 07/07/2024

ÉDITÉ LE 07/06/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/08/2004

Forme juridique : EURL

Capital : 12 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC PERIGUEUX

Siret : 477 804 066 00017

Code NACE : 2312Z

Numéro caisse de congés payés : 6109451

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 6887292304

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 6887292304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : MIROITERIE DE LA DRONNE

RUE DU 26 MARS 1944  
24600 RIBERAC

Téléphone : 05 53 90 12 00

Portable : 06 09 98 69 35

Fax :

Site Internet :

E-mail : miroiterie-de-la-dronne@orange.fr

Responsabilité légale :

SORDELET JEREMY GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                                                                | * Date d'attribution |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 3511 | Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE | 14/06/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                         | Date d'attribution |
|----------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur | 01/01/2021         |

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX  
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC  
BATIMENT 8  
4, AVENUE DE CHAVAILLES  
33525 BRUGES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.